



MUDAISON 27/28/29 Septembre 2024

CANDIDATURE, SELECTIONS, CONDITIONS D'EXPOSITION.

Les Caudalies , week-end des arts, accueille chaque année au cœur du village une exposition d'art pluridisciplinaire. Cet évènement ouvert à un large public, rythmé d'animations festives réunit pendant quatre journées de nombreux artistes de qualité dans des galeries éphémères privées ou publiques. La journée du vendredi est entièrement réservée aux scolaires de Mudaison, deux classes du collège de Lansargues, ainsi que des résidents d'une EHPAD.

• **Candidature :**

Dossier d'inscription

Pour être recevable, le dossier de candidature devra être constitué des éléments suivants :

- 1) Le bulletin dûment complété, téléchargeable sur le site : www.lescaudalies.org
- 2) Une note expliquant votre démarche artistique ; **3/4 lignes maximum au format word** (espaces compris) mentionnant correctement vos coordonnées, site, mail, téléphone.
- 3) Une reproduction de plusieurs œuvres (2 maxi) dont celle de votre choix qui pourrait être utilisée si sélection, pour insertion dans le catalogue « artistes » 2024. Par mail, format JPEG 300 dpi ; maxi 1,5 Mo ; un seul mail est demandé. Utilisez « We Transfert » si un seul s'avérait insuffisant
- 4) Un chèque de 50€ correspondant aux frais d'inscription pour une place. Il est possible de candidater pour deux places. Ce chèque sera restitué en cas de non sélection.
- 5) Le présent règlement dûment signé.
- 6) Une enveloppe timbrée au tarif en vigueur, soit pour le retour si non sélection, soit pour confirmation de votre sélection et instructions pour la suite.

Ce dossier (6 éléments) devra nous parvenir par mail (et éventuellement par courrier)

Impérativement avant le 30 avril 2024
Tout dossier nous parvenant incomplet ne sera pas étudié !

- **Frais d'inscription :**

- **Les frais d'inscriptions sont à régler au moment de l'inscription de l'artiste. Ils s'élèvent à 50€ par personne et par place d'exposition.** Il est possible de candidater pour deux places d'exposition maximum.
- Les frais d'inscriptions participent à l'organisation de l'évènement dans son ensemble et seront restitués si l'artiste n'est pas sélectionné.
- Ils seront encaissés dès la confirmation de votre participation.

Toute annulation datant de moins d'un mois avant la date de l'évènement, ne donnera pas lieu au remboursement des frais d'inscription.

- **Sélection des artistes :**

- Les candidatures seront examinées par un comité de sélection.
- Les critères de sélection portent sur l'originalité de la démarche, la créativité, la maîtrise des techniques et la volonté de renouvellement et d'orientation de l'exposition.
- Les copies d'œuvres connues ou classiques ne seront pas acceptées, excepté les artistes agréées par le ministère de la culture, ainsi que bijoux et accessoires.
- Les résultats seront communiqués par mail début juin.

Les documents des candidats non sélectionnés seront renvoyés.

- **Galleries éphémères :**

Les Galleries éphémères sont réparties dans le village de Mudaison, dans 22 lieux privés et publics mis à disposition par les habitants et la commune.

Les artistes sont répartis dans ces galeries, en fonction d'une cohésion des travaux, des formats et des techniques.

Les organisateurs seuls sont décisionnaires de la répartition.

Chaque artiste dispose de :

5 mètres linéaires sur grilles ou cimaises pour accrochage d'œuvres.

Ou 5 m² sur tables pour les sculptures ou autres créations.

Pour les artistes désirant tables et grilles ou cimaises, un calcul sera défini en fonction de chaque cas.

Les sculpteurs désirant exposer **sur leurs supports, socles ou autre**, devront nous prévenir par avance, et donner une description **et taille de leurs supports**.

Il appartient aux artistes de prévoir l'accrochage (chaînes, essés...), leurs supports et **leur éclairage d'appoint**.

- **Déroulement et programme :**

L'installation et accrochage des œuvres, se déroulera le jeudi 26/9 de 8H à 19H et le vendredi 27/9 de 8H à 10H.

Le décrochage, le dimanche 28/9 à partir de 18H.

La journée du vendredi 27 étant réservée aux scolaires et EHPAD, pour des raisons de sécurité, seules seront ouvertes les galeries suivantes :

N° 1 Salle Polyvalente

N° 2 Espace jeunes.

N° 3 Salle « La Cave ».

N° 20 Galerie Plane.

N° 16 Bibliothèque. (seulement à la demande des enseignants).

Les galeries seront ouvertes le samedi 28 de 10H à 11H30 (vernissage de 12H à 14H) et de 14H à 19H.

Le dimanche 29 de 10H à 18H non-stop.

Lors de la confirmation de votre candidature, nous vous communiquerons le N° et le nom de la galerie qui vous aura été affecté.

- **Vente et protection des œuvres :**

Les ventes éventuelles restent sous l'entière responsabilité de chaque artiste qui devra se conformer à la réglementation fiscale en vigueur. L'association ne prélève aucun prélèvement financier sur les œuvres vendues.

Chaque participant autorise, gracieusement, l'association « week-end des arts » à utiliser toutes les images relatives aux œuvres et aux artistes dans les différents supports de communication et à les diffuser dans les différents médias.

L'association décline toutes responsabilités en cas de perte, vol ou dégradations diverses. Les artistes sont censés connaître la législation en vigueur dans le monde de l'art pourront contacter une assurance personnelle.

- **Mesures sanitaires :**

L'association organisatrice se conforme aux prescriptions sanitaires dictées par les autorités, et se réserve le droit, pour être en conformité, d'annuler la manifestation sur simple décision du conseil d'administration.

La signature du bulletin d'inscription vaut approbation du présent règlement et exclut tout recours contre l'association.

Date :

Signature suivie du nom :

Lu et approuvé

Autorisation et cession de droits à l'image

Je soussigné(e):
(indiquer nom/prénom)
Domicilié(e) à:

tel- adresse mail:

Déclare accepter:

-que mon image et l'image de mes œuvres soient diffusées auprès du public , sur différents supports de communication.

-que l'association Week End des Arts , organisatrice des Caudalies, enregistre et reproduise pour diffusion auprès du public, les images de mes œuvres en partie ou en intégralité.

Cette autorisation est valable pour une durée illimitée à compter de la signature de la présente.

Je peux, à tout moment, décider de stopper cette autorisation par l'envoi d'un simple courrier recommandé auprès de l'association Week End Des Arts.

Date:

Signature:(précédée de la mention, lu, approuvé, bon pour accord)